

A LA POPULATION DE VILLEFRANCHE

En raison des événements qui viennent de se dérouler dans cette ville, je suis nommé commandant de place à Villefranche.

J'ordonne ce qui suit :

1. Villefranche est placée sous le régime de la loi martiale.
2. De 21 heures à 6 heures, toute circulation est interdite aux civils dans les rues et sur les places publiques. Toute personne qui sera trouvée au-dehors, sans y être autorisée, durant ce temps, sera arrêtée et punie. Les médecins, les sages-femmes, les employés des Services publics (chemins de fer, usine à gaz, électricité, service des eaux, etc.) recevront un laissez-passer d'après l'attestation donnée par le Maire.
3. Celui qui sera trouvé en possession d'armes, sera mis à mort.
4. J'exige la remise immédiate de toutes les armes, le 18-9-43 jusqu'à 20 heures; les armes seront remises à la Kommandatur.
5. On devra se conformer sans délai aux injonctions de tous les postes et de toutes les patrouilles.
6. Tous les habitants de Villefranche qui n'y sont pas domiciliés doivent le 18-9-43, dernier délai 18 heures, se faire inscrire sur la liste des étrangers au Commissariat de police.

Les étrangers qui ne se seront pas fait inscrire dans le délai fixé seront arrêtés.

7. La Kommandatur se trouve située à l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles.

FRANÇAIS, je fais appel à votre sentiment de l'honneur et je compte que vous ne vous laisserez pas influencer par les éléments étrangers à votre peuple, tels que les juifs ou les agents anglais! Cette valetaille ne veut que votre perte!

Villefranche, le 18-9-1943.

HANKE,
Commandant de Place.

An die Bevölkerung von Villefranche

Auf Grund der Ereignisse, die sich in dieser Stadt abgespielt haben, bin ich zum Stadtkommandanten von Villefranche bestimmt.

Ich

1. U

2. v

oeffent

in der

bestraf

(E)

L'AVENUE DES CROATES



MIRKO D. GRMEK LOUISE L. LAMBRICHS
**LES RÉVOLTÉS
DE VILLEFRANCHE**
Munition d'un bataillon
de Waffen-SS
septembre 1943



SEUIL

USUEL

Des archives relatives au soulèvement croate du 17 septembre 1943 :

Affiche originale décrétant la loi martiale à Villefranche

Ouvrage «Les Révoltés de Villefranche» de Mirko D. Grmek - Ed. Seuil
«La Révolte des Croates» de Louis Egrnac

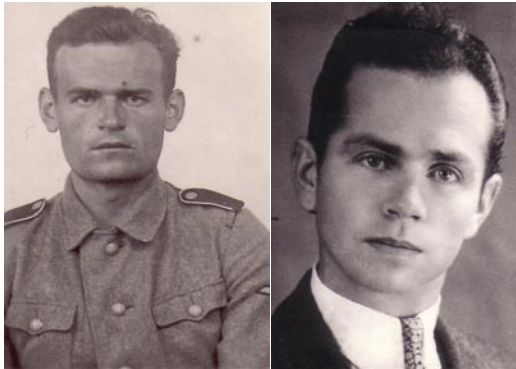
Fiche collection N°5

Origine des noms de rues : l'Avenue des Croates

Que s'est-il passé le 17 septembre 1943 ?

Année 1943. Le 13^{ème} bataillon de pionniers de l'armée allemande est envoyé à Villefranche-de-Rouergue, dans le sud de la France, où l'occupant redoute un débarquement des troupes alliées. Ce bataillon comprend un grand nombre de soldats originaires de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, qui avaient été enrôlés de force par les nazis.

Le ressentiment profond qui oppose ces hommes âgés d'à peine vingt ans et les officiers allemands chargés de les encadrer ne fera que s'accroître à mesure que se multiplient les mauvais traitements à leur rencontre. L'idée d'une mutinerie fait bientôt son chemin parmi la troupe.



Deux des révoltés croates, ils avaient à peine 20 ans

Le 16 septembre, deux soldats bosniaques parviennent à se procurer des vêtements civils auprès de la population villefrancoise et s'enfuient. Les derniers détails du projet de mutinerie prévu pour le lendemain sont revus. Le 17 septembre une dizaine de soldats fait irruption à l'Hôtel Moderne où sont installés les officiers allemands. Les révoltés tuent cinq officiers allemands, neutralisent les sous-officiers logés au collège et se rendent maîtres de la ville pendant quelques heures.

Malgré le succès initialement rencontré par l'opération et la mise sous contrôle de l'armurerie, un officier allemand parvient à

s'échapper et donne l'alerte. Alors qu'ils espèrent la venue de guides censés leur faire gagner le maquis, les mutins se retrouvent bientôt pris au piège dans la ville « libérée », cernés par des troupes nazies arrivées en grand nombre de Rodez et des garnisons alentours. Après une impitoyable chasse à l'homme

dans les rues de la ville où les insurgés tentent



une percée désespérée, la plupart sont soit tués au combat, soit capturés.

Seules quelques dizaines d'entre eux parviendront à en réchapper et à gagner le maquis, grâce à l'aide de la population Villefrancoise solidaire. Un grand nombre de mutins faits prisonniers est envoyé dans les camps de concentration, d'où seuls quelques-uns reviendront. Les autres seront torturés avant d'être fusillés et ensevelis à l'entrée de la ville au lieu-dit désormais dénommé « Champ des Martyrs Croates », à proximité de l'actuelle Avenue des croates, nommé ainsi par décision du Conseil Municipal du 31 août 1961.